



## Formation des cadres

Je souhaite bénéficier des avantages Adeps (subsidés, reconnaissance des sportifs de haut niveau, etc.), il est indispensable d'être moniteur reconnu par l'ADEPS. Cependant, en fonction de mon profil (anciens diplômés Adeps, ceinture noire, etc.), je peux être dispensé de certaines parties. Ci-dessous, les différents cas de figures possibles sont présentés :

1. Les futurs moniteurs ou les assistants
2. Les coachs qui souhaitent être reconnus par l'Adeps
3. Les coachs qui ne souhaitent pas être reconnus par l'Adeps mais quand même bénéficier des avantages
4. Les coachs qui ne souhaitent pas être reconnus par l'Adeps et qui ne sont pas intéressés par les avantages.

### Je suis...

#### ... (1) un futur moniteur ou l'assistant de mon coach

Etape 1	Passer la <b>ceinture noire en kick boxing ou le khan noir en muay thaï</b> devant la commission des grades LFKBMO
Etape 2	Suivre les cours généraux et passer les <b>examens moniteur « initiateur » à l'Adeps</b>  (Sessions d'examen en mai, septembre et février/ toutes les infos ici : <a href="http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3809">http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3809</a> )
Etape 3 ou 4	Suivre le cours de <b>secourisme en milieu sportif</b> (8h) organisé par l'Adeps ou la LFKBMO
Etape 3 ou 4	Suivre les cours spécifiques et passer les <b>examens moniteur « initiateur » à la LFKBMO</b> (à partir de janvier 2021)
Etape 5	Faire homologuer son diplôme en renvoyant les différentes attestations de réussites à l'Adeps

... (2) un moniteur (coach) et je souhaite avoir le diplôme Adeps

Etape 1	<p>Passer la <b>ceinture noire en kick boxing</b> ou le <b>khan noir en muay thaï</b> devant la commission des grades LFKBMO</p> <p><b>SAUF</b> si je dispose déjà d'un diplôme ceinture noire (ou +) WKBM<sup>2</sup>O ou LFKBMO = je suis dispensé(e).</p>
Etape 2	<p>Suivre les cours généraux et passer les <b>examens moniteur « initiateur » à l'Adeps</b>. Des sessions d'examens sont organisées en mai, septembre et février ; toutes les infos ici : <a href="http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3809">http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3809</a></p> <p><b>SI</b> J'ai déjà suivi une formation reconnue par l'Adeps et que je souhaite être dispensé(e) = je me renseigne via ce lien : <a href="http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3745&amp;no_cache=1">http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=3745&amp;no_cache=1</a> et puis, je contacte l'Adeps pour obtenir des équivalences.</p>
Etape 3 ou 4	<p>Suivre le cours de <b>secourisme en milieu sportif</b> (8h) organisé par l'Adeps ou la LFKBMO</p> <p><b>SI</b> J'ai déjà suivi des formations de secourisme. Cette formation sera une mise à jour ! Elle est de toute manière imposée par l'Adeps.</p>
Etape 3 ou 4	<p>Je devrai suivre les cours spécifiques <b>moniteur « initiateur » à la LFKBMO</b> <b>MAIS</b> je ne devrai PAS présenter TOUS les examens. Certains cours seront considérés comme un recyclage (à partir de janvier 2021).</p>
Etape 5	<p>Faire homologuer son diplôme en renvoyant les différentes attestations de réussites à l'Adeps.</p>

... un moniteur (coach) et je ne souhaite pas avoir le diplôme Adeps

<p><b>SI je souhaite bénéficier des avantages Adeps (3)...</b></p>		<p>J'envoie un membre de mon club passer les formations et lui permets de donner cours.</p>
<p><b>SI je ne souhaite pas bénéficier des avantages Adeps (4)...</b></p>		<p>Je ne change rien à mes habitudes...</p>